

Provinces du Quebec
Municipalité du Canton Joly

À une assemblée publique des contribuables
du la municipalité du Canton Joly tenue
à la salle ordinaire des sessions le quatorzième
jour de Janvier mil huit cent quatre-vingt-quinze,
à dix heures de l'avant midi conformément
aux dispositions du code municipal de la
Province de Quebec et après avis donné de
telle assemblée.

M. Paul Emile Forget propose marchand du
Canton Joly propose secondé par M. Pierre
Marinier cultivateur du Canton Joly que M.
Charles Martin cultivateur du dit Canton soit
élu maire conseiller en remplacement de
lui-même.

Un amendement — M. Joseph Lagnani culti-
vateur du Canton Joly propose secondé par M.
Pierre Labelle cultivateur du dit Canton que
M. Pierre Nantel cultivateur du Canton Joly
soit élu conseiller en remplacement de M.
L. Martin sortant de charge.

M. Israel Belanger cultivateur du Canton Joly
propose secondé par M. Joseph Labelle cultureur
du dit Canton que M. Godéan Labelle
cultivateur du Canton Joly soit élu conseiller
en remplacement de M. Oct. Nantel sortant
de charge.

M. Ernest Renaud propose secondé cultivateur
du Canton Joly propose secondé par M. Achille
Poupart-pêcheur du Canton Joly que M. P. C.
Forget marchand du dit Canton soit élu
conseiller en remplacement de M. G. Godard
sortant de charge.

Une heure après l'assemblée de l'assemblée suivant
l'article 310 du Code municipal de la Province
du Québec, et après avoir fait la division M. M.
Lé Martine, Gédou Labeille et P. E. Forget -
sont élus conseillers.

Hameau Canton Joly le 14 Janvier 1895

J. B. Labeille Président de l'Assemblée

Province de Québec
Municipalité du Canton Joly

4 Février 1895 A une session générale du Conseil municipal
du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des
sessions le quatrième jour de Février mil huit
cent quatre-vingt quatre à deux heures de l'après
midi conformément aux dispositions du Code
municipal de la Province de Québec, à laquelle
session sont présents M. M. P. E. Forget; D. Labeille;
L. Martine; G. Labeille; T. Lacroix formant un
groupe sous la présidence de M. D. Labeille préci-
sant de l'élection du Maire

M. L. Martine profuse secondé par M. P. E.
Forget que M. D. Labeille soit nommé président
de l'élection du maire.

Adopté unanimement.

M. L. Martine profuse secondé par M. T. Lacroix
que M. P. E. Forget soit nommé maire de la
municipalité du Canton Joly

En amendement. — M. P. E. Forget profuse
secondé par M. D. Labeille que M. L. Martine
soit nommé maire de la Municipalité du Canton
Joly.

Motion principale - 3 voix

Amendement — 2 voix

M. P. E. Forget est nommé maire de la
Municipalité du Canton Joly.

Damase Labelle

Président d'abstain

Après un ajournement de 10 minutes la
séance est reouverte pour la suite des affaires.
sous la présidence de M. le Maire P. E. Forget.

Proposé par M. C. Martin secondé par M. D. Lébel
que le rapport de l'auditeur des comptes de
M. A. Bigras secrétaire-trésorier de la munici-
palité du Cantan soit par M. T. A. Chrestien
auditeur pour l'année finissant le 31 décembre
1894 soit accepté et que ce dit rapport serve
de base ^{pour} l'audition de 1895 et que la somme
de \$4.00 soit payé au dit auditeur.

Adopté unanimement

Proposé par M. T. Lacroix secondé par M. G. Labelle
que M. J. A. Bigras soit nommé secrétaire
trésorier de la dit municipalité aux ^{pre} garanties
peintes pour l'année 1895.

Adopté unanimement

Proposé par M. C. Martin secondé par M.
P. Labelle qu'il soit préparé un règlement pour
prélever une taxe de 44¢ par \$100 sur tous les
contribuables de la dit municipalité pour payer la
dettes

Adopté unanimement

Proposé par M. T. Lacroix secondé par M. C.
Martin que la séance soit levée et adjournée.

P. E. Forget Maire
J. A. Bigras Secrétaire

Province de Québec
Municipalité du Canton Joly

26 Mars 1895

A une session spéciale du conseil municipal du Canton Joly tenu à la salle ordinaire des sessions le vingt-sixième jour de Mars mil huit cent quatre-vingt quinze à deux heures de l'après midi conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M. le Maire P. G. Forget et M. M. les conseillers H. Labelle; C. Martin; G. Labelle; T. Lacroix formant un quorum sans la présence de M. le Maire, les autres conseillers M. M. F. R. Blanchard et F. David, ayant, après vérification, reçu avis de la convocation de cette session.

Il est statué et ordonné que le conseil statue et ordonne par résolution du conseil comme suit:

Proposé par M. T. Lacroix secondé par M. H. Labelle que le règlement N° 7 prélevant une taxe de 44¢ dans le \$100 pour payer la dette balance des dettes de l'année 1894 et les dettes de l'année 1895 tel que détaillé dans le règlement ci-après inscrit soit adopté et mis en force.

Adopté unanimement.

Proposé par M. G. Labelle secondé par M. C. Martin que M. le Maire soit autorisé à signer et M. le Secrétaire Trésorier à contre-signer les certificats de licence pour tenir un hotel pour y détailler des liquors énumérés à M. M. N. Park et J. B. Barthiaume.

Adopté unanimement.

Proposé par M. S. Labelle et secondé par M. M. G. Labelle et C. Martin que les personnes suivantes soient nommées

Estimatur - A. M. M. Alphonse Belanger; G. Bernard et A. Prost -

Inspecteurs agraires — M. M. Frédéric Languay et
Jas. Hamonic.

Gardien d'enclos — M. Félix Labelle

Inspecteur de voirie — Arrondissement N° 1 M.
~~of. St. Charles~~ — Arrondissement N° 2 M. Ant.
Tessier. — Arrond. N° 3 M. Philibert Bouthier
Arrond. N° 4 M. Jas. Labelle; Arrond. N° 5
M. Namai Languay; — Arrond. N° 6^e M. F.
Orban; — Arrond. N° 6³ M. J. Brassard.

Adopté unanimement

Proposé par M. C. Martin secondé par M.
F. Laeroux que M. le Secrétaire-Trésorier soit
autorisé à prendre auprès d'un avocat, des rense-
gements au sujet de l'accident arrivé au
chenal de M. G. Valiquet fils

Adopté unanimement

Proposé par M. C. Martin secondé par M.
G. Labelle que la résolution passe à la dernière
séance soit adoptée, signée par M. le Maire
et ratifiée par M. le Secrétaire-Trésorier
sans amendement.

Adopté unanimement

Proposé par M. C. Martin secondé par M. H.
Labelle que la séance soit levée

Adopté unanimement.

P. E. Forget Maire

J. B. Zizanec Lect. his.

Province de Québec
Municipalité du Canton Gouby

3 Juin 1895 A une session générale du conseil municipal du Canton Gouby tenue à la salle ordinaire des sessions le troisième jour de Juin millesixcent quatre vingt quinze à deux heures de l'après midi conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M. le Maire P. E. Forget et M. M. les conseillers L. Martin, F. Lacroix, D. Labelle, G. Labelle, F. David faisant un quorum sans le président de M. le Maire.

Il est statué et ordonné, ce conseil statué et ordonné par résolutions comme suit :

M. L. Martin propose secondé par M. D. Labelle que les résolutions passées à la session spéciale du 26 Mars 1895 soient acceptées, signées par M. le Maire et contre signées par M. le Secrétaire.

Adoptée unanimement

Plante est partie par M. M. Jas. Gagnon, J. B. Berthiaume, Oct. Nault sans élection que le conseiller F. R. Blanchard soit remplacé dans sa charge, ou son absence depuis six mois et refus d'assister sans raison au séance du dit conseil.

Proposé par M. L. Martin secondé par M. F. Lacroix que M. François Vézina soit nommé conseiller en remplacement de M. F. R. Blanchard qui refuse sans raison d'assister aux séances du conseil depuis six mois.

Adoptée unanimement

Proposé par M. L. Martin secondé par M. G. Labelle que M. le Maire et M. le Secrétaire soient reçus d'étudier la question avant de modifier

le conseiller maître.

Adopté unanimement.

Proposé par M. F. Lacroix secondé par M. F. David que M. le Secrétaire soit autorisé à prendre arrangement avec M. A. Provost au sujet de l'accident arrivé sur sa propriété sur le lot N° 25 du rang A au cheval de M. G. Valiquet fils.

Que M. A. Provost paie la moitié du prix que le Conseil a payé c'est à dire la somme de \$7.50 et il aura sa garantie pour le plein montant - \$15.00.

Que M. A. Provost soit notifié de régler et de payer ladite somme de \$7.50 dans les 48 heures.

Que si la question devant mentionnée n'est pas réglée M. le Maire et M. le Secrétaire soient autorisés à prendre des procédures judiciaires contre le dit M. Provost en recouvrement du plein montant de \$15.00 et les intérêts.

Adopté unanimement

Proposé par M. L. Martin secondé par M. H. Labelle que M. le Secrétaire- Bûcherier soit reçue avec M. le M. les inspecteurs de voirie des différents arrondissements de diviser les marques Melgares, Provost et du rang A en part suivant le rôle et évaluation pour le remplacement de la clôture et l'entretien du chemin et indiquer par des poteaux numéroté la part de chacun, sans huit jours.

Adopté unanimement.

Proposé par M. F. Lacroix secondé par M. L. Martin que la séance soit levée.

Adopté unanimement.

J. B. Rigaud
est pris.

P. E. Forget
Maire

Province de Québec
Municipalité du Canton Joly.

2 juillet 1895. A une réunion générale du conseil municipal du canton Joly tenue à la salle ordinaire des réunions le dixième jour de juillet mil huit cent quatre-vingt-quinze à deux heures de l'après-midi conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle six personnes sont présentes M. le Maire P. G. Forget et M. M. les conseillers F. David; D. Labelle; L. Martin; F. Valiquet formant un quorum sans la présence de M. le Maire.

Il est statué et ordonné, le conseil statué et ordonné comme suit:

Proposé par M. L. Martin secondé par M. F. David que la résolution passée le 3 juin 1895 soit acceptée, signée par M. le Maire et contre-signée par le secrétaire.

Adoptée unanimement.

Proposé par M. L. Martin secondé par M. F. David que la requête des intéressés du rang A. soit acceptée, requête demandant que la morte du rang A. du canton Joly soit verbalisée et que J. A. Bigarre soit nommé surion rendant spécial pour dresser le dit procès-verbal de la dite morte au rang.

Adoptée unanimement.

Proposé par L. Martin secondé par Damase Labelle sur rapport de M. Ant. Tessier inspecteur de voirie, que M. Joseph Valiquet soit notifié par M. le secrétaire de le remplir et terminer son contrat, cela que convenu dans le contrat dûment signé sur le N° 20 avec B. sans huit jours ou si ceux-mêmes autorisés que l'inspecteur

à faire terminer l'ouvrage aux frais de l'autre preneur.

Adoptée unanimement.

Proposé par M. Fr. Valiquet secondé par M. Fr. David que le rôle d'évaluation soit annulé auivant la loi.

M. Ludger Mayer le N° 20, 21, 22 rang A.

M. Félix Théau le N° 23 rang A

M. Joseph Demers le N° 26 rang A

M. J. B. Berthiaume les N° 1229, 1230 rang A.

M. Joseph Valiquet le N° 122 est rang B

M. Fr. David le N° 125 rang B

M. Guillaume Volquet fils le N° 6 rang B

M. Israël Nault le N° 3 rang C

M. Françoise Nault le N° 7 rang D

M. N. & M. Mathieu le N° 6, 7 rang E

M. Jas. Legrand le N° 23, 248 rang H

M. Jas. Legrand le N° 21 rang H évaluation \$ 100.00

M. C. Rodard le N° 37 Nord rang H.

M. Fr. Vayet Emplacement rang B \$ 100.00

M. P. C. Forget Emplacement

Adoptée unanimement.

Proposé par M. L. Martin secondé par

M. Fr. Valiquet que M. A. Poupart soit nom-

mé gardien d'arènes pour le dit canton Joly

Adoptée unanimement.

Proposé par M. Fr. David secondé par M. C. Martin que la question d'un aérodrome pris en demande par M. J. B. Berthiaume soit pris en délibération.

Adoptée unanimement.

Proposé par M. D. Labelle secondé par M. Fr. David que la séance soit levée.

Adoptée unanimement.

J. B. Lignasse
Sect. trés.

P. C. Forget mai

Province de Québec

Municipalité du Canton d'oly

13 Aout 1895

À une session spéciale du conseil municipal du Canton d'oly tenue à la salle ordinaire des sessions le ~~14~~¹⁵ aout 1895 à mil huit-
cent-quarante-sept heures et demie heures de l'après
midi conformément aux dispositions de
l'acte municipal de la Province de Québec
à laquelle session sont présents M. M. P. G.
Target; Sébastien Labelle; François Valiquet
H. Daniel formant un quorum sans la présence
de M. le Maire les autres, après vérification
des documents de l'acte de l'association M. H. Gosselin
et Léonard Labelle absents.

Il est statué et ordonné, ce conseil statué et ordonné
par résolutions suivantes:

Proposé par M. L. Martin secondé par M. F.
Valiquet que les résolutions passées à la session
du deuxième jour de Juillet dernier soient acceptées,
signées par M. le Maire et carbu signées par M.
le Secrétaire-Trésorier.

Adopté unanimement.

Proposé par M. F. Valiquet secondé par M.
F. Desroches que le compte au montant de
\$15.00 présenté par M. L. inspecteur de voirie
Jos. Belisle pour payer les travaux fait par M.
Jos. Therrien au pont du ruisseau située sur le lot
N° 27 du rang 4 soit accepté et payé au dit
entrepreneur. Adopté.

Proposé par M. G. Labelle secondé par M. F. Valiquet
que le compte au montant de \$14.25 présenté
par M. Jos. Belisle inspecteur de voirie du rang
A. pour payer les travaux fait par M. Joseph
Labelle au pont situé sur le ruisseau du lot N°
11 du rang 4 soit accepté et que le montant
de ce soit payé au entrepreneur.

aura enlevé le bois qui bloque la crue au bout du pont. Adopté.

Proposé par M. le Martin secondé par M. G. Labelle que le comité au manant de \$10.00 présenté par M. l'inspecteur de voirie Ant. Tessier soit accepté et que ce dit manant soit payé à l'entrepreneur Guillaume Valiquet pour travaux fait au pont-sitôt sur la crue du lot N^o 6 du rang B.

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Martin secondé par M. G. Labelle que M. le Maire soit autorisé à faire réparer le pontage du pont-sitôt sur la rivière et que M. le secrétaire-trésorier soit autorisé à régler avec M. G. B. Laffleur de St. Josaphat pour le paiement des affiches placées sur le dit pont.

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Martin secondé par M. F. Daniel que M. l'inspecteur de voirie soit autorisé à faire construire la clôture de la manche au bout de l'arrondissement N^o 4 d'après un acte d'accord signé par tous les intéressés de la dite manche au bout longant la ligne des lots N^o 27, 28 du rang A. dans le délai de 8 jours, si man le cas si elle n'est pas construite l'inspecteur est autorisé à faire construire la dite clôture au frais et dépens des intéressés de la dite manche.

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Martin secondé par M. F. Daniel que M. Napoleon Vaillant ait la permission de construire un canal et égout de branler le chemin sans dommage. Adopté.

Proposé par M. le Martin secondé par M. F. Valiquet que la question de l'agriculture soit remise à délibérer au prochain conseil.

Proposé par M. L. Martin secondé par M. Fr.
Valiquet que la séance soit adjournée.

Adopté unanimement.

Signature

Sect. vier.

P E Forget

Maire

Province de Québec
Municipalité du Canton Joly

9 Septembre 1895 A une session spéciale du conseil municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des sessions le neuvième jour de septembre mil huit cent quatre vingt quinze à dix heures de l'après midi conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M. M. P. E. Forget; L. Martin; G. Labelle; F. Lacroix formant un quorum sans la présence de M. le Maire, les autres conseillers M. M. L. Labelle, François Daniel et Fr. Valiquet ayant après vérification, reçu avis de la convocation de cette session.

Proposé par M. L. Martin secondé par M. F. Lacroix, après lecture faite du procès-verbal ~~de la session~~ des résolutions passées à la dernière, qui elles sont acceptées et signées par M. le Maire et contre signé par M. le Secrétaire-trésorier.

Adopté unanimement

Proposé par M. L. Martin secondé par M. F. Lacroix que le procès-verbal verbalisant la mort au rang du canton Joly soit homologué sans amendement

Adopté unanimement

Proposé par M. C. Martin secondé par M.
F. Lacroix que l'acte d'accord présenté par
M. les intérêses des rangs D. et E soit remis
à délibérer au prochain terme.

Adopté unanimement

Proposé par M. C. Martin secondé par M.
G. Labelle que M. le Secrétaire-Tresorier soit
autorisé à payer au Secrétaire-Tresorier du
Conseil de Cantenay la somme de \$13.04 pour
rente illégale des lots Nos 6, 7 du rang 5.

Adopté unanimement

M. S. Labelle proposa secondé par M. F.
Lacroix que la séance soit levée.

Adopté unanimement

J. Bignous Secr. Tres. P. E. Forget
Maire

Province de Québec
Municipalité du Canton Joly

4 Novembre

1895

À une session générale du Conseil municipal
du Canton Joly tenu à la salle ordinaire
des sessions le quatrième jour de Novembre
mil huit cent quatre vingt quatre à deux
heures de l'après midi conformément aux
dispositions du Code Municipal de la
Province de Québec à laquelle session sont
présents: M. M. P. G. Forget maire et M. M. le
Conseiller F. Lacroix; G. Labelle; C. Martin
formant un quorum sous la présidence
de M. le Maire.

Il est statué et ordonné, ce conseil statue et
ordonne par résolution comme suit:

Proposé par M. le Maire secondé par M. G. Labelle que les résolutions passées à la dernière session, après lecture faite, soient signées par M. le Maire et contre-signées par M. le Secrétaire-Trésorier.

Adoptée unanimement

Proposé par M. G. Labelle secondé par M. F. Lacroix que M. le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à notifier toutes les personnes en dette avec la municipalité dans le cours du mois de Novembre.

Adoptée unanimement

Proposé par M. F. Lacroix secondé par M. G. Labelle que M. le Maire et M. le Secrétaire-Trésorier soient autorisés en leur qualité respective de emprunter et de signer un billet de \$23.04 pour payer les enseignes \$10.00 et le conseil de Comté \$13.04

Adoptée unanimement.

Proposé par M. F. Lacroix secondé par M. L. Martin que la séance soit adjournée.

Adoptée unanimement.

 P. Bigness Sec. Trés.

P. E. Forget
Maire

Province de Quebec

Municipalité du Canton Joly

Une session générale du Conseil municipal du Canton Joly tenu à la salle ordinaire des sessions le dixième jour de novembre mil huit cent quatre-vingt-dix-sept de deux heures de l'après-midi conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Quebec à laquelle session sont présents M. M. les conseillers P. E. Forget; H. Labelle; F. Valiquet; G. Labelle formant un quorum sous la présidence de M. le Maire

Il est statué et ordonné, ce conseil statue et ordonne par résolutions comme suit:

Proposé par M. Damase Labelle secondé par M. Francais Valiquet que les résolutions passées à la séance du 4 Novembre dernière, après lecture juteuse soient acceptées, signées par M. le Maire et autographiées par M. le Secrétaire-Trésorier.

Proposé par M. G. Labelle secondé par M. F. Valiquet que la séance soit adjournée au 1^{er} Janvier 1896

F. Lignasse
Secrétaire

P. E. Forget
Maire